Le CHRISTIANA
Réunion du Conseil Syndical
Vendredi 25 octobre à 9H00
Apt 131 - Mme. M Tanneau

Participants : Cyrille MURAZ (LCM Conseil), Martine TANNEAU, Christian BLAISE, Jean-Luc TANNEAU

ORDRE DU JOUR

1. **Réception travaux**
 - **Murets** : Rdv sur place à 9H avec Mr Delapierre. Les finitions restant à faire suite à la réunion de chantier de juillet, ont été réalisées.
 - **Serrure du local à ski RDC entrée C** : la serrure à code est installée. Le syndic va adresser un courrier à chaque détenteur de casier du local afin de les informer du code.

2. **Point sur le suivi des dossiers par LCM**
 - **EDF du C2** : le nouveau contrat est effectif depuis septembre. L'option payante (non demandée par le CS) de suivi des consommations est à résilier. Le CS n'a pas l'accès au site et ne peut donc pas l'utiliser.
 - **Fuite toiture** : le charpentier a finalisé les réparations.
 - **Entretien toiture** : environ 70 tuiles cassées ont été remplacées en même temps que l'intervention sur la fuite. Il est demandé que le stock restant de tuiles (environ 30) soit entreposé dans le local technique.
 - **Non respect du règlement de copropriété** : Les différents désordres constatés et objets stockés sur les balcons seront retirés aux frais des copropriétaires concernés lors des travaux de réfection de la façade (résolution AG).
 - **Chauffage** : remplacement du module de régulation pour le C2. Installation de 2 horloges (C1 et C2) permettant de caler précisément le déclenchement du chauffage sur la tarification des heures creuses, afin de réaliser des économies non négligeables.
 - **Réalisation d'une nouvelle tranche de 5 casiers à ski dans le local B**. Les 5 casiers seront installés en lieu et place des 5 râteliers existants. Le syndic a contacté les copropriétaires encore détenteurs de râtelier dans la résidence pour leur proposer l'achat d'un casier dans le local B. Les râteliers des propriétaires du local B ne souhaitant pas de casier, seront réinstallés dans le local du RDC du C. Ces propriétaires seront personnellement contactés.

3. **Vérification des comptes**
 - Les comptes sont bien tenus par le syndic. Le compte rendu détaillé de la vérification sera joint comme chaque année au dossier de convocation de l'AG.

4. **Travaux de réfection façade côté piste**
 - 4 entreprises ont été contactées et ont répondu au cahier des charge. Des RDV sur site ont été réalisés pour finaliser ces devis. 2 ou 3 devis seront présentés au vote en AG.
 - Les propriétaires de volets en bois « pourris » ont été contactés par le syndic pour remplacement avant les travaux.

5. **DPE et Plan Pluri annuel de Travaux**
 - La réalisation d'un PPT étant obligatoire à la suite d'établissement d'un DPE (ou DTG), 2 devis seront présentés au vote de l'AG. Ce DPE/PPT pourra être financé par le fonds travaux.

6. **Visite du bâtiment (réalisée le 26 octobre matin)**
 - Intérieur : RAS ; à cette occasion remplacement du détecteur HS au RDC entrée C côté local technique et d'un autre dans la montée du bâtiment B.
 - Extérieur : recensement des épaufrures de dalles de balcons à faire réparer en même temps que la réfection de la façade.

7. **Date de l'AG**
 - Le 27 décembre à 16 H 00 dans la salle Alto (à confirmer).

8. **Points divers**
 - L'ASP a coupé pour raison de sécurité le sapin touchant le mur de la résidence côté entrée E angle vallée/Solaret. Elle a refusé la demande d'un copropriétaire côté vallée niveau bat C, l'ayant contactée pour couper plusieurs sapins devant la résidence et en face de la route côté Sitelles, au motif que cela gênait la vue sur le mont Saint Jacques et le fond de vallée.